

*Suppression d'instances de la société civile*

**Le Parlement a-t-il conscience qu'il priverait le pays  
de l'expression de celles et ceux qui le font vivre sur le terrain ?**

L'Uniopss a appris avec consternation l'adoption, lundi 24 mars, par la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique, de la suppression de plusieurs lieux de concertation qui permettent l'expression de la société civile dont les Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) et le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA).

Si la recherche de simplification peut être louable, il n'est pas acceptable de procéder ainsi, sans échange préalable, sans demande d'informations sur la réalité de leurs activités et avec des arguments qui traduisent souvent une méconnaissance du fonctionnement de ces institutions, de leurs liens réels et de leurs apports aux autorités publiques.

Les CESER sont des outils de co-élaboration des politiques publiques importants, implantés dans tous les territoires au plus près de leurs réalités locales, et permettant l'expression des acteurs socio-économiques de chaque région quant aux décisions prises ou en cours de discussion des conseils régionaux. Leur vitalité, la forme de leurs débats favorisant les compromis en font des éléments essentiels et exemplaires de notre démocratie.

De même, le HCFEA, créé en 2015 par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, avec ses trois conseils - le Conseil de la famille, le Conseil de l'enfance et le Conseil de l'âge – a une activité soutenue, indépendante des autorités publiques, mais régulièrement sollicité par l'État, aux avis étayés et discutés entre des membres aux profils différents, dans le cadre d'une action qui n'est effectuée par aucun autre organisme.

D'autres tentatives de suppression ont visé le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), les Chambres régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), le Conseil supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire ou encore la Commission nationale de santé.

**Dans toutes ces instances, le Réseau Uniopss est présent, actif, impliqué, au niveau national comme territorial, par des représentants de l'Uniopss, des Uriopss ainsi que par nombre de nos adhérents.**

Dans un moment où, dans trop de pays, la société civile organisée et les acteurs de terrain sont poursuivis, empêchés dans leurs activités, menacés physiquement par des pouvoirs autoritaires aux fondements divers, mais en accord sur un point, leur volonté de refuser toute expression indépendante, **la France veut-elle, elle aussi, donner une image de défiance de la société civile ? N'a-t-elle pas tout au contraire, fidèle à sa tradition de démocratie vivante, à être un pôle de résistance à ce mouvement ?**

**L'Uniopss demande à l'Assemblée nationale, réunie en séance publique à partir du 8 avril, de revenir sur ces décisions de suppression des CESER et du HCFEA. Les députés démontreront ainsi, au-delà des mots, que démocratie représentative et démocratie citoyenne sont deux fondements importants de notre République, tous deux à préserver et, plus encore, à vivifier, à l'heure où notre pays est largement fracturé.**